

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 06 AVRIL 2018

Date de la convocation : 30 mars 2018

L'An deux mille dix-huit et le six du mois d'avril (06.04.2018) à 9 heures 30, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 30 mars 2018, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 17

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire), M DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), M. PRADINES Patrick (délégué suppléant de M. GARRIGUES Francis), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), Mme TURELLA BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRESENTES : 1

Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président)

EXCUSES :

DELIBERATION N° 04/2018-09
Adoption du budget primitif 2018 du Budget Annexe
« Aménagement Numérique »
du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le titre 3 de l'instruction comptable M4 faisant référence aux articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT,

Vu l'article L52212-19-4 du CGCT,

Vu la délibération n°04/2016-08 du 14 avril 2016 relative à la création du budget annexe « Aménagement numérique » suivant la norme comptable M4,

Vu la délibération n°06/2016-06, du 20 juin 2016, relative à la mise à jour du programme départemental d'aménagement numérique, approuvant la participation de chaque membre aux projets d'investissement,

Vu les débats qui se sont tenus lors de la commission Administrative et Finances réunie le 14 février 2018,

Vu la délibération n°03/2018-02 du 05 mars 2018 relative au débat d'orientation budgétaire 2018.

Le budget annexe est conforme aux orientations budgétaires données lors de la réunion du Conseil Syndical du 05 mars 2018.

Il permet d'organiser et de suivre l'ensemble des dépenses inhérentes aux programmes d'aménagement numérique du syndicat. Ce budget annexe est établi en euros hors taxe.

Pour l'exercice 2018, le budget primitif du budget annexe « Aménagement Numérique » s'élève à 10 092 954,84 euros et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 433 964 euros, réparties de la façon suivante :

Type de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Dépenses 2018 en euros HT
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	135 800
	012	Charges de personnel et frais assimilés	15 000
	65	Autres charges de gestion courante	20,74
	66	Charges financières	184 720
	67	Charges exceptionnelles	290
	022	Dépenses imprévues	15 000
Total des dépenses réelles			350 830,74
Dépenses d'ordre			83 133,26
Total des dépenses d'ordre			83 133,26
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			433 964

1 – Charges à caractère général

En 2018, ce chapitre comporte :

- des frais de fourniture d'électricité relatifs à la montée en débit cuivre et à la fibre optique,
- des frais d'entretien et de maintenance relatifs aux Boucles locales radio et à la fibre optique,
- des frais d'annonces et d'insertions dans le cadre de marchés publics,
- des frais d'assurance,
- des redevances, droit de passage et servitude diverses.

2 – Charges de personnel et frais assimilés

Ces charges correspondent à un montant estimé de « personnel affecté au budget annexe 2018 » et reversé au budget principal 2018.

3 – Autres charges de gestion courante

Ces charges sont destinées à la régularisation de centimes de TVA en fin d'année.

4 – Charges financières

Ces charges correspondent :

- au remboursement des intérêts d'emprunt,
- au rattachement des intérêts d'emprunt des mois de novembre et décembre 2018 à l'exercice 2019.

5 – Charges exceptionnelles relatives au paiement éventuel d'intérêts moratoires et pénalités

6 – Dépenses d'ordre de fonctionnement liées aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

- **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 433 964 euros, réparties de la façon suivante :

Type de recettes	Chapitres comptables	Intitulé	Recettes 2018 en euros HT
Recettes réelles	74	Subvention d'exploitation	221 847
	75	Autres produits de gestion courante	63 549,62
	002	Excédent de fonctionnement reporté	74 897,58
Total des recettes réelles			360 294,20
Recettes d'ordre			73 669,80
Total des recettes d'ordre			73 669,80
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			433 964

1 – Subvention exceptionnelle d'exploitation

Les recettes d'exploitation n'étant pas suffisantes à ce jour pour équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe, il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle des membres à la section de fonctionnement du budget annexe 2018, d'un montant de 221 847 euros HT, réparti conformément à l'annexe ci-jointe à la présente délibération.

2 – Autres produits de gestion courante

Ces recettes correspondent aux recettes d'exploitation des réseaux créés ou mis à disposition par les membres de Tarn-et-Garonne Numérique.

3 – Excédent de fonctionnement reporté

L'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018 est de 74 897,58 euros.

4 – Recettes d'ordre de fonctionnement

Il s'agit d'opérations d'ordre de transfert entre sections d'un montant de 73 669,80 euros correspondant à l'amortissement 2018 de subventions reçues.

Section d'investissement

- **Dépenses d'investissement**

Type de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Dépenses 2018 en euros HT
Dépenses réelles	020	Dépenses imprévues	40 000
	16	Emprunts et dettes assimilés	590 150
	20	Immobilisations incorporelles	143 115,65

	21	Immobilisations corporelles	16 000
	23	Immobilisations en cours	4 999 488,55
Total des dépenses réelles			5 788 754,20
	10	Opérations d'investissement	12 000
Total des dépenses opérations d'investissement			12 000
Dépenses d'ordre			85 669,80
Total des dépenses d'ordre			85 669,80
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (propositions nouvelles)			5 886 424
Reports (restes à réaliser 2017 reporté dans le budget 2018)			3 872 566,84
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (proposition globale)			9 758 990,84

1 - Dépenses imprévues

Le montant des dépenses imprévues est estimé à 40 000 euros.

2 - Emprunts et dettes assimilés

Cette charge de 590 150 euros correspond au remboursement du capital des deux emprunts contractés par le Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique et du nouvel emprunt à souscrire dans le cadre de la fin du projet de montée en débit ADSL.

3 - Immobilisations incorporelles

Le montant des immobilisations incorporelles s'élève à 143 115,65 euros et correspond à :

- des frais d'étude relatif à l'accord cadre pour une assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement numérique
- des frais d'insertion relatif :
 - o à la délégation de service public (Fibre optique)
 - o au marché de maintenance de la boucle locale optique des communautés de communes Terres des Confluence et des Deux Rives

4- Immobilisations corporelles

Cette charge de 16 000 euros correspond à des aménagements d'agrément autour des armoires NRA MED (murs, clôtures, plantations).

5 - Immobilisations en cours

Le montant du poste de charges « Immobilisation en cours » s'élève à 4 999 488,55 euros réparti de la façon suivante :

- Maintenance ponctuelle du réseau « boucle locale radio »,
- Travaux en cours sur l'actif « fibre optique » de la Communauté de Communes Terres des Confluences,
- Travaux de raccordement « boucle optique » pour les Communauté de Communes Terres des Confluences et des Deux Rives,
- Des restes à réaliser de 2017 d'un montant de 3 872 566,84 euros.

6 - Dépenses d'ordre d'investissement

Il s'agit d'opérations d'ordre de transfert entre sections relatives aux amortissements 2018 de subventions reçues.

• Recettes d'investissement

Type de recettes	Chapitres comptables	Intitulé	Recettes 2018 en euros HT
	001	Excédent d'investissement reporté	5 941 842,17
Recettes réelles	13	Subventions d'investissement reçues	1 210 015,41
	16	Emprunts et dettes assis	2 500 000
Total des recettes réelles			9 651 857,58
	10	Opérations d'investissement	12 000
Total des dépenses opérations d'investissement			12 000
Recettes d'ordre			95 133,26
Total des recettes d'ordre			95 133,26
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			9 758 990,84

1 - Subventions d'investissement reçues

Ces recettes se décomposent ainsi :

- Subventions en annuité liées aux actifs « fibre optique » mis à disposition,
- Subvention d'équipement du Conseil Départemental 82,
- Subvention d'équipement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) et des communes membres.

Il est à noter que concernant la subvention d'équipement des membres, elle s'effectuera sous forme d'annuités, sur 20 ans, dans les mêmes conditions pour chacun. Le montant de la subvention de chaque EPCI est calculé selon une grille départementale unique garantissant la péréquation départementale. Pour chaque composante technique, un mécanisme unique de coût forfaitaire est ainsi proposé à chaque EPCI.

Concernant les mises à disposition d'infrastructures et d'équipements auprès de Tarn-et-Garonne Numérique, chaque membre continue, via le budget annexe « Aménagement numérique » à payer les dépenses et à bénéficier des recettes liées à ces biens. Ces dépenses et ces recettes viennent ajuster la subvention d'équipement annuelle propre à chaque EPCI.

2 - Emprunts et dettes assimilés

Le poste de charges « emprunts et dettes assimilés » d'un montant 2 500 000 euros correspond à un emprunt nouveau à effectuer dans le cadre du projet de montée en débit ADSL.

3 - Recettes d'ordre d'investissement

Il s'agit d'opérations d'ordre de transfert entre sections relatives aux amortissements 2018 des immobilisations incorporelles et corporelles.

le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe « Aménagement Numérique », pour l'exercice 2018, figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- **APPROUVE** le montant des participations à appeler auprès des membres du Syndicat au titre de l'exercice 2018, tel que présenté en annexe ;
- **APPROUVE**, pour le financement de la section d'exploitation du budget annexe, le principe d'une règle de calcul de la subvention exceptionnelle de chaque membre, identique à celle adoptée pour les investissements, par délibération n°04/2016-02 du 14 avril 2016 du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, soit une répartition des coûts par composante technologique inhérents aux investissements inscrits dans le budget annexe, garantissant la péréquation départementale entre les membres.

ADOpte A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le

Fait à Montauban, le **06 AVR. 2018**

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS

et de la publication le



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 04/2018-09
en date du 06 avril 2018

PARTICIPATION DES MEMBRES
AU BUDGET ANNEXE 2018 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

Année 2018 en euros HT

Membres	Exploitation <i>(subvention exceptionnelle)</i>	Investissement <i>(subvention d'équipement)</i>
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	2 810	0
Communauté de Communes des Deux Rives	10 017	106 971
Communauté de Communes Terres des Confluences	65 625	210 097
Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	4 256	13 790
Communauté de Communes du Quercy Caussadais	7 214	44 890
Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy	2 615	4 181
Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne	13 866	103 768
Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron	6 535	57 841
Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	2 496	22 094
Commune de Reynies	150	1 325
Département du Tarn-et-Garonne	106 263	607 938

Vu pour être annexé aux délibérations n°04/2018/09 du 06 avril 2018 et n°04/2016-02 du 14 avril 2016

Fait à Montauban, le

06 AVR 2018

Le Président
Jean-Philippe BESIERS

